Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Extension du Tribunal cantonal: mise à l'enquête publique

Moins d'un an après la désignation de l'architecte lauréat, l'Etat de Vaud met à l'enquête publique dès aujourd'hui et jusqu'au 11 juin auprès de la Ville de Lausanne le projet d'extension du Tribunal cantonal sur le site de l'Hermitage. Ce projet prévoit d'adjoindre un nouveau bâtiment cylindrique à l'extrémité sud-est du Palais de justice actuel. La future annexe se distingue par son intégration dans le paysage et sa construction durable. Au terme d'une large concertation préliminaire avec les milieux concernés, diverses améliorations ont été apportées à la proposition initiale.

Depuis 2009, les différentes cours qui constituent le Tribunal cantonal (TC) sont réparties sur trois sites à Lausanne. En 2017, le Conseil d'Etat a décidé la réunion effective de l'ensemble des juges et des collaborateurs du TC sur le site unique du Palais de justice de l'Hermitage. Ce qui implique l'agrandissement de l'édifice existant, mis en service en 1986, par la création d'une extension dans les limites de la zone d'utilité publique.

L'Etat de Vaud maître de l'ouvrage a lancé en janvier 2019 un concours d'architecture et d'ingénierie. Etant donné le caractère exceptionnel de la campagne de l'Hermitage, inscrite à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger (ISOS), le cahier des charges exigeait une intégration optimale dans cet environnement paysager.

Présidé par l'architecte cantonal, le Jury a désigné comme lauréat le bureau Blättler Dafflon Architectes, dont le projet intitulé *Une ammonite dans la prairie* a été présenté au public le 4 juillet 2019. La future extension qui peut accueillir environ 70 places de travail prolonge l'extrémité sud-est du bâtiment actuel. Elle s'insère dans la déclivité naturelle du terrain et s'entoure de prairie fleurie, préservant la biodiversité de l'ensemble.

Composés d'une fine structure en bois et d'une façade largement vitrée, les nouveaux locaux sont disposés en couronne circulaire autour d'un hall central en béton recyclé. Le jury a salué notamment «une proposition compacte, élégante et sobre», dont l'empreinte réduite au sol préserve le milieu naturel et l'emprise verticale limitée se fond dans le paysage.

L’équipe pluridisciplinaire lauréate et la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) ont développé conjointement et finalisé le projet en dix mois. Plusieurs adaptations ont été apportées suivant les échanges avec les autorités politiques et les représentants du patrimoine et de l’environnement. Ces modifications concernent notamment le parking souterrain. Le cordon boisé qui borde la zone sera renforcé, le cheminement pédestre redessiné et la prairie rallongée jusqu’au pied de l’annexe.

En outre, l’Etat maître d’œuvre a décidé d’étendre le futur chantier au bâtiment actuel. Les travaux intégreront la mise en conformité totale des parties existantes en matière de sécurité et de désamiantage, ainsi que la rénovation complète de la toiture qui sera végétalisée et équipée de panneaux photovoltaïques. Le budget global qui se monte à 22,5 millions de francs fera prochainement l’objet d’une demande de crédit d’investissement.

Le Conseil d’Etat s’efforcera de démarrer la réalisation de l’ouvrage aussitôt que possible, dans l’objectif de mettre en service la nouvelle extension du Tribunal cantonal à l’été 2022.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 mai 2020

TÉLÉCHARGEMENT(S)

Présentation du projet du 4 juillet 2019